**Règlement intérieur 2024 – Duo nocturne des Leins- Vendredi 17 Mai 2024**

**Article 1** : Organisateurs

Le Duo nocturne des Leins est une course nature organisée par l'association FonsTrails (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisation à tout moment via le formulaire de contact, soit par mail à [organisation@fonstrails.fr](mailto:organisation@fonstrails.fr)

**Article 2**: Date, heure et parcours

Le Duo nocturne des Leins aura lieu à Fons-outre-gardon (30730) le vendredi 17 Mai 2024 à 21h30.

Trail nocturne de 15 km avec 500m de dénivelé positif environ. Il se coure en équipe de deux (hommes, femmes ou mixte) ouvert à partir de la catégorie cadet (autorisation parentale obligatoire pour cette catégorie).

Le retrait des dossards se déroulera dans le grand foyer communal juste à côté de la mairie à partir de 18h, le départ se situe juste en face.

**Article 3**: Conditions d’inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur : <https://run-evasionchrono.com> à partir du 15 Mars 2024

Attention, pas d'inscription sur place !!

L'inscription ne sera définitive qu'une fois le dossier complet : Fiche d'inscription dûment remplie, certificat de non-contre-indication à la course à pied en compétition de moins d'un an ou d'une licence sportive (FFA, Triathlon...) pour chaque équipier. Le Parcours prévention santé est aussi accepté.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Toute annulation se fera par écrit accompagnée d'un certificat médical obligatoire. Le remboursement restant à l'appréciation de l'organisateur.

Le montant de l'inscription est fixé à **25 euros par équipe**.

**Article 3.1 :** Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenue ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à cette situation.

**Article 4**: Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de BANQUE POPULAIRE. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

**Article 5**: Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires.

**Article 5.1**: Matériel obligatoire

Une couverture de survie et un téléphone portable par équipe, contenant le numéro du PC sécurité course : **06.80.04.52.52**. L'absence de ce matériel peut entraîner une mise hors course de l'équipe.

**Article 6**: Résultats

Pour être classés, les équipiers devront franchir la ligne d'arrivée ensemble (le chronomètre est déclenché au porteur de la puce), **dossard visible sur le devant**. Des points de contrôle de passage seront mis en place sur le parcours. Les résultats seront disponibles sur le site de <https://run-evasionchrono.com> et de <https://fonstrails.fr>

Le comptage des points est établi par le règlement intérieur du trophée Gardois des Duo nocturnes consultables sur le site : [www.trophee-gardois-duos-nocturnes.com](http://www.trophee-gardois-duos-nocturnes.com)

**Article 7**: Récompenses

Récompenses offertes aux trois premiers duos de chaque catégorie.

**Article 8**: Droit à l’image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l’occasion de sa participation aux épreuves, sur tous support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires. Il renonce de ce fait expressément à tout recours à l’encontre de l’organisateurs et de ses partenaires pour l’utilisation de son image lors de sa participation au Duo nocturne des Leins.

**Article 9**: Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d’accident d’un autre concurrent (jusqu’à l’arrivée des secours). Nous invitons l’ensemble des participants à respecter le label Gard pleine nature. Les coureurs s’engagent tout particulièrement à conserver avec eux les emballages de leur ravitaillement personnel. Tout manquement observé pourra donner lieu à une disqualification du Duo.